

Catalogue descriptif des poissons vénéneux du banc de Saint Barthelemy (Antilles françaises)



The Caribbean Sea ichthyofauna, like that of all tropical and subtropical seas, contains venomous fishes some of which can cause certain forms of ichthyosarcotoxism. The first people to notice, at their expense, the existence of these dangerous animals in the waters of the West Indies were the conquistadores who settled in Haïti and Cuba after Christopher COLOMBUS. As these men were not well provided by fresh supplies from their far away home-as related by many chroniclers-they had to live on local food resources. Originally, terrestrial fauna, in these islands, was very lacking as far as big mammals go, and birds bigger than a pigeon were rare. As a consequence, Spanish sailors and soldiers ate mostly seafood, fish, crustaceans and molluscs that abounded in the clear waters of the Caribbean shores. (The introduction of European mammals: bovines, ovines, caprines and porcines, but also poultry, only happened many years later-cattle raising only developed when the conquistadores were well settled and land had been divided-initial protid production was not sufficient to cover the Spaniards' needs...., La faune ichthyologique de la Mer des

Antilles, comme celle de toutes les mers des régions tropicales et subtropicales, contient des poissons vénéneux, causes de certaines formes d'ichthyosarcotoxisme. Les premiers qui s'aperçurent, à leurs dépens, de l'existence de ces animaux dangereux dans les eaux des Indes occidentales furent les conquistadores qui s'installèrent en Haïti et à Cuba après les découvertes de Christophe COLOMB et de ses lieutenants. Ces hommes, souvent fort mal ravitaillés par leur trop lointaine métropole -tous les chroniqueurs de l'époque en font foi -furent obligés d'utiliser les ressources alimentaires locales. Comme à l'origine, la faune terrestre des îles était très pauvre en grands mammifères et que les oiseaux plus volumineux qu'un ramier étaient rares, les soldats et les marins espagnols consommèrent surtout les fruits de la mer : poissons, crustacés et mollusques qui abondaient dans les eaux claires des rivages antillais. (L'introduction des mammifères européens: bovins, ovins, caprins et porcins, comme des oiseaux de basse-cour, fut relativement tardive; l'élevage ne se développa que lorsque les conquérants de l'Eldorado furent installés et que la terre fut partagée; la production initiale de protides était très nettement insuffisante pour couvrir les besoins des Espagnols.) L'un des animaux les plus faciles à capturer était -et l'est encore -le « burgo », *Linona pica* L., gros gastéropode de la famille des Trochidés qu'il suffisait de récolter à la main sur les récifs coralliens ou les rochers qui bordaient les plages; l'abondance de la distribution de ce gros bigorneau est encore telle à l'heure actuelle qu'il forme une ressource permanente appréciée; dans certaines petites îles très mal ravitaillées: Los Hermanos et La Blanquilla dans les Antilles vénézuéliennes; Saint-Barthélemy, La Désirade, dans les Antilles françaises, etc., où le « burgo » constitue une partie importante de la ration alimentaire. Il arrivait à Cuba, que sa consommation soit la cause d'accidents gastro-intestinaux et neuraux qui furent groupés par les Espagnols sous le nom de "ciguatera", le mollusque lui-même étant appelé "cigua", (Il faut noter que les « burgos » récoltés sur certains îlots et récifs de la côte méridionale de Saint-Barthélemy sont la cause de troubles analogues à ceux qui furent décrits par les chroniqueurs des XVe et XVIe siècles) Le vocable s'est étendu ensuite, dans le langage populaire, aux troubles digestifs et aux troubles neuraux ressentis après l'ingestion de différentes espèces de poissons vénéneux, espèces qui se révélèrent malheureusement relativement nombreuses dans les eaux des Grandes Antilles, Les auteurs anciens, repris par COUTIÈRE dans sa thèse (1899) décrivent également des cas d'intoxications graves depuis le début de l'occupation des Petites Antilles par les Européens, intoxications attribuées pour la plupart aux barracudas, aux balistes, aux murènes, à certains clupes, aux carangues comme à un certain nombre d'espèces de « poissons rouges ». Les naturalistes modernes, d'ARCISZ (1950) à RANDALL (1958), donnent la liste scientifique des espèces incriminables dans la Mer des Antilles. Il n'existe actuellement aucun manuel en langue française permettant la détermination des poissons marins et des espèces dulçaquicoles des Petites Antilles, Le naturaliste est obligé, pour identifier les poissons, de recourir à des ouvrages américains ou hollandais, ou encore à des monographies toutes rédigées en langue anglaise. Ces livres, à de très rares exceptions près, sont anciens et difficiles à trouver en librairie étant presque tous épuisés ou rares. La publication que nous présentons ici n'a pas la prétention de pallier l'inexistence de documents en langue française sur l'ensemble de la faune ichthyologique antillaise; elle n'a pour but que de fournir au personnel chargé du contrôle du conditionnement et des marchés, aux armateurs à la pêche désireux de se renseigner sur les possibilités locales, comme à quelques esprits curieux, une documentation suffisante et illustrée, pour permettre une identification sûre et rapide des espèces dangereuses. Cette étude est née d'un besoin précis : les pêcheurs des Antilles françaises, maintenant guidés par une assistance technique qui reprend élémentairement les bases de la profession, se sont heurtés très rapidement au fait suivant : il était nécessaire de créer un conditionnement des produits de la pêche car quelques espèces de poissons commerciaux, saines dans certaines régions, sont vénéneuses dans d'autres, géographiquement toutes voisines, et doivent être éliminées du marché. Pour cela il fallait établir avec précision quelles espèces pouvaient être dangereuses, et donner aux pêcheurs, aux marchands et au public l'image exacte des formes incriminables. Si une espèce donnée peut contenir des individus vénéneux, tous les individus de cette espèce ne sont pas dangereux et des spécimens de la même espèce incriminables en un point ne le seront pas dans d'autres lieux de pêche. POEY (1866) a écrit: « ... il n'y a pas un poisson suspect sur dix mille... » Cela est sans doute vrai si l'on envisage le stock constitué par une espèce, mais ne l'est plus si l'on considère les concentrations géographiques. A travers l'expérience que nous avons acquise à Saint-Barthélemy, nous pouvons affirmer avec certitude que les poissons vénéneux sont bien groupés en isolats cernés par des frontières géographiques précises. De plus il apparaît très nettement que les poissons âgés, donc ayant atteint un certain poids, sont seuls responsables des accidents ciguatériques les plus graves. Le fait que l'ichthyologiste cubain POEY, 1866, ait imposé l'interdiction des poissons pesant plus de trois livres dans les espèces suspectes sur le marché de La Havane est très significatif. Un fait

statistique observé à Saint-Barthélemy vient corroborer les notions précédemment énoncées. Un certain nombre de canots de pêche à la ligne à main, travaillant à l'accore méridional du banc de Saint-Martin, capturait surtout des « oreilles noires » (*Lufianus buccanella* (c. et V.), 1828) et des « vivaneaux » (*L. vivanus* (c. et V.), 1828) ; le poids des poissons vidés acceptés par le service de contrôle de la coopérative des pêcheurs de Gustavia avait été fixé à 1 500 g ; des poissons de poids bien supérieurs à ce plafond ayant été acceptés par le conditionnement en janvier et février 1963, toute une série d'intoxications graves de type ciguatérique se produisit à Basse-Terre et à Pointe-à-Pitre de La Guadeloupe, lieux principaux de consommation du poisson capturé sur le banc de Saint-Martin. Le poids des poissons vidés exportables ayant été ramené à 1 500 g, les intoxications cessèrent. Il reste à étudier l'étiologie de la « ciguatera », forme la plus commune d'ichthyosarcotoxisme notée aux Antilles. L'accumulation des observations et des notes prises à propos des cas observés à Saint-Barthélemy, à La Guadeloupe, comme à La Martinique (1950) ainsi que les dissections effectuées sur les poissons capturés par les pêcheurs de Saint-Barthélemy nous permettront peut-être de conclure bientôt à ce sujet. Enfin, il faudra trouver le test biochimique simple et précis permettant de déterminer rapidement si un poisson considéré comme « redouté » est vénéneux ou non. (Les poissons incriminables sont désignés sous le nom de poissons « redoutés » dans le patois de Saint-Barthélemy ; la « ciguatera » est nommée « mal poisson ».) Les appellations vernaculaires créoles des espèces vénéneuses ont été établies à partir des notes prises depuis 1950. Cette liste est loin d'être exhaustive car il n'y a pas de domaine plus ingrat que la synonymie vernaculaire. Les appellations américaines, britanniques et hollandaises ont été prises dans les ouvrages publiés d'une part par le Fish and Wildlife Service (laboratoire de Biologie marine de Miami), et d'autre part par la Commission des Caraïbes. Kent House, à La Trinidad. 1959. relayée ensuite par le Secrétariat central de l'Organisation des Caraïbes, 1961. Hato Rey. Porto-Rico. Enfin, nous avons pu établir l'équivalence vernaculaire des noms de poissons utilisés à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin grâce à l'aimable collaboration du Dr PETIT, chef de l'hôpital de Marigot à Saint-Martin. Les bases de la systématique que nous avons utilisées, pour replacer les espèces décrites dans un cadre cohérent, sont celles qui sont exposées par BERTIN et ARAMBOURG (1958) dans le troisième fascicule du tome treize du Traité de Zoologie publié sous la direction du Pr P. GRASSÉ : nous y avons fait de larges emprunts. (OCR non contrôlé)

Auteurs du document : Morice, Jean

Obtenir le document : ISTPM

Thème (issu du Text Mining) : FAUNE, MILIEU NATUREL

Date : 1965-03

Format : text/xml

Source : Revue des Travaux de l'Institut des Pêches Maritimes (0035-2276) (ISTPM), 1965-03 , Vol. 29 , N. 1 , P. 1-130

Langue : Inconnu

Droits d'utilisation : Ifremer, info:eu-repo/semantics/openAccess, restricted use

Télécharger les documents : <https://archimer.ifremer.fr/doc/1965/publication-4004.pdf>

<https://archimer.ifremer.fr/doc/00000/4004/>

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/catalogue-descriptif-des-poissons-veneneux-du-banc-de-saint-barthelemy-antilles-francaises0>



Ce portail, créé et géré par l'Office International de l'Eau (OIEau), est géré avec l'appui de l'Office français de la biodiversité (OFB)

